

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 juin 2026 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

RÉSOLUTION 2026-R-AG243

Adoption – Rapport financier annuel 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité volet 4 (FRR volet 4)

Considérant l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 4 (FRR volet 4) intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter le rapport annuel tel que prévu à l'article 14.6 de l'entente;

Considérant que dans le cadre de cette entente, le rapport financier annuel doit être diffusé sur le site Web de la MRC et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif;

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Côté, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport financier du FRR volet 4 2025-2026, pour diffusion sur le site Web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds Régions et ruralité intervenue entre le MAMH et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Copie certifiée conforme au
Livre des procès-verbaux

Madame Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe

Donné à Gracefield ce 16^e jour du mois de juin 2026

Veuillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance et à sa signature par la préfète.